

## A Sa Sainteté Le Pape François

Le 18 février 2019

**Très Saint Père,**

Je sollicite votre paternelle bienveillance et vous demande humblement, très Saint Père, de bien vouloir examiner ma demande. Je suis Marie PHILIPPE, nièce du père Marie-Dominique PHILIPPE op que vous avez gravement et publiquement mis en cause le 5 février dernier dans l'avion de retour des Emirats. Vous avez en effet parlé d'une congrégation féminine où "*s'était installé cet esclavage des femmes, esclavage allant jusqu'à l'esclavage sexuel des femmes par des clercs et le fondateur*". Vous faisiez une référence claire et confirmée à la Congrégation St Jean dont tout le monde sait que le fondateur est le père Marie-Dominique Philippe.

Même si les faits imputés alors au Père Philippe s'avéraient avoir un fondement, votre déclaration reste toutefois de nature à être qualifiée d'opprobre post mortem et de contraire à la justice. Venant de votre autorité pontificale, elle me blesse fortement et jette l'indignité sur la famille Philippe et ses descendants (J'ai 66 ans, j'ai 7 enfants et 34 petits-enfants).

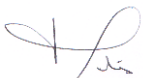
En effet, vous avez mis en cause mon oncle alors même qu'aucun tribunal civil, ni canonique n'a établi les faits avancés. Les quelques plaignantes écrites n'ont pas été entendues et ni leurs affirmations évaluées avec discernement par des personnes compétentes et indépendantes de la communauté. La dénonciation publique du père Philippe a été faite 13 mai 2013 par le Prieur Général de la congrégation des Frères de St Jean car selon lui le fondateur aurait posé avec des femmes adultes « des actes contraires à la chasteté ».

Au terme d'une enquête personnelle sur certaines incohérences des accusations, j'ai pu connaître des noms de plaignantes présumées et noter des contradictions. Je peux donc apporter des éléments probants à la décharge de mon oncle. J'ai acquis l'intime conviction que les « gestes » d'affection souvent posés par mon oncle tant en direction de ses frères, de ses sœurs que de ses dirigées laïques principalement à l'occasion de directions spirituelles ou de confessions, étaient empreints d'une intention pure et non équivoque. Les plaintes me semblent donc infondées. Par exemple, la seule plaignante qui s'est manifestée publiquement (Mme Michel-France Pesneau) n'était plus religieuse au moment des faits et présente des signes de dérèglements psychologiques sérieux comme on peut le constater dans les documents dont je dispose et que je tiens à votre disposition ou à celle d'une éventuelle commission d'enquête qui aurait pour mission d'infirmer ou de confirmer les faits ayant conduit à la « condamnation » du défunt.

En conclusion, la famille du père Marie-Dominique PHILIPPE serait favorable à la mise en place de la même politique de transparence sur les faits présumés que celle qui a motivée la dénonciation controversée.

Je pense qu'enfin vous vous honoreriez en corrigeant publiquement votre accusation qui a fait de mon oncle un « esclavagiste sexuel » et donc un criminel.

J'ai l'honneur d'être, très Saint Père, une humble servante de l'Eglise et je vous assure de mes prières à vos intentions.



Marie PHILIPPE

Allée du bois Perineau - 78120 RAMBOUILLET

Post Scriptum : La chaîne TV Arte passera le 5 mars un reportage où il sera largement question du témoignage de Mme Marie France Pesneau (déjà dans la revue Golias) contre les pères Philippe. « *Depuis des décennies, des religieuses de tous les continents sont abusées sexuellement par des prêtres prédateurs. ARTE propose une enquête glaçante sur le dernier scandale de l'Église catholique au moment où le pape François vient de reconnaître ces violences sexuelles au sein de l'institution.* » (Communiqué d'Arte TV)